



STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Appel à contribution pour identifier et prioriser les
actions de prévention qui pourraient améliorer la
santé et le bien-être de la population québécoise

Mise en contexte

Dans le cadre de l'appel à proposition lancée par le gouvernement en avril 2025 en lien avec la Stratégie nationale de prévention en santé, le **Réseau québécois en développement social (RQDS)** souhaite contribuer en partageant son expertise et ses idées afin de favoriser l'élaboration de solutions concrètes et adaptées pour améliorer la santé et le bien-être de la population.

Le RQDS a un mandat principal de communauté de pratique en développement social, en soutenant ses membres qui interviennent pour **améliorer les conditions de vie individuelles et collectives des citoyens** aux plans local, régional et national. À ces fins, il développe des alliances et des collaborations avec divers organismes.

Recommandations et constats

1. Un investissement collectif dans une approche globale de promotion de la santé

La prévention en santé implique un investissement collectif et une action collective en amont sur la santé. Dans les territoires du Québec, elle ne peut pas se limiter à adresser des enjeux spécifiques de santé (ex. réduction du diabète ou du tabagisme), mais elle doit s'inscrire dans une approche globale de promotion de la santé, afin d'intervenir en amont sur les déterminants sociaux (ex. pauvreté, éducation) influençant le développement d'enjeux spécifiques de santé.

2. Développement social : des démarches collectives au service de l'amélioration des conditions de vie

La prévention en santé passe par l'amélioration des conditions de vie des populations. L'approche du développement social vise directement cette amélioration des conditions de vie, d'une part, par la mobilisation intersectorielle des acteurs régionaux et locaux (milieu communautaire, municipal, institutionnel, etc.) et leur action collective dans des démarches intersectorielles qui s'inscrivent dans la durée. D'autre part, ces démarches identifient des priorités régionales et locales en développement social (ex. sécurité alimentaire, logement, transport), coconstruisent des solutions adaptées et mobilisent des ressources pour les mettre en œuvre. Ces solutions visent l'amélioration des conditions de vie de toute la population et plus particulièrement des groupes vulnérables (ex. enfants, itinérants, immigrants).

3. Développement social : le développement de la capacité d'action des territoires et des individus

Le développement social vise à améliorer la capacité d'action des territoires et des individus. Cette capacité d'action est au cœur de la définition de la santé : « la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie » (Loi sur la Santé et les Services Sociaux). De plus, la capacité d'action est en soi un déterminant important de la santé des individus. Le

développement social favorise le développement de cette capacité par la mise en place de facteurs favorables augmentant les opportunités des individus, mais aussi par la mobilisation citoyenne qui permet aux individus de s'engager dans le développement de leur milieu.

La capacité d'action implique aussi une capacité collective dans les territoires. Cette capacité d'action des territoires passe par des démarches intersectorielles de développement social qui favorise la collaboration et la coordination de l'action des partenaires.

4. La collaboration entre les acteurs pour l'amélioration de la santé des populations

Le développement social et l'amélioration de la santé des populations est une responsabilité partagée de l'État et de la société civile. Dans les territoires, les acteurs publics et les acteurs sociaux collaborent pour répondre aux enjeux vécus par les populations. Afin de favoriser cette collaboration, il est important que le gouvernement reconnaisse le rôle des démarches intersectorielles de développement social et le rôle important de chacun des parties prenantes dans ces espaces (ex. municipales, communautaires, institutionnelles). Il est important aussi qu'il favorise et soutienne la participation de ces parties prenantes, en particulier en accordant une plus grande autonomie aux institutions publiques locales et régionales et des budgets conséquents visant la collaboration.

5. Des politiques coconstruites, coproduites et adaptées aux réalités locales et régionales

Au-delà de l'action collective dans les territoires pour l'amélioration des conditions de vie, le développement de politiques publiques favorisant la santé est essentiel. Ces politiques gagnent à être coconstruites avec la société civile qui possède une expertise fine sur les enjeux vécus par la population. Elles gagnent aussi à être mise en œuvre en collaboration (coproduites) avec les acteurs provinciaux, régionaux et locaux et en particulier avec les démarches collectives dans les territoires. De plus, l'adaptation de ces politiques aux contextes régionaux et locaux est une condition importante de leur capacité à générer des impacts importants pour la santé de la population.

6. Une plus grande collaboration entre l'État et la société civile pour une action collective sur les déterminants sociaux de la santé :

- Passe par l'engagement des institutions publiques locales et régionales dans des démarches intersectorielles;
- Implique une plus grande marge de manœuvre de ces institutions à développer et réaliser des projets partenariaux;
- Passe par une plus grande collaboration intergouvernementale et une plus grande cohérence de l'action publique (ex. Politique gouvernementale de prévention en santé);
- Passe par des politiques publiques ambitieuses;
- Implique la coconstruction des politiques publiques, mais aussi leur coproduction;
- Nécessite l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales et régionales.

7. Propositions pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour une action collective sur les déterminants sociaux de la santé :

- Reconnaître formellement l'importance des démarches intersectorielles et de l'action intersectorielle en développement social sur la santé et le bien-être des populations;
- Appuyer la coordination des démarches intersectorielles en développement social;
- Favoriser le développement de projets collectifs, ainsi que leur pérennisation et leur mise à l'échelle;
- Soutenir l'action collective dans les champs du développement social (ex. sécurité alimentation, logement, transport);
- Appuyer l'autonomie et la capacité d'action des partenaires (ex. milieu municipal, milieu institutionnel et milieu communautaire);
- Appuyer la participation citoyenne dans les instances et les projets des instances en développement social.

8. Obstacles à l'action collective sur les déterminants sociaux de la santé

Un obstacle majeur à l'action collective réside dans le manque de prévisibilité, de cohérence et de transparence des mécanismes de consultation et de financement. Le processus de consultation actuel en est malheureusement un exemple. Les délais extrêmement courts pour répondre ne permettent pas une véritable mobilisation ni une contribution des acteurs concernés à la hauteur de ce qu'ils auraient pu faire vu le contexte restreignant.

Aussi, la réduction envisagée du budget lié à la stratégie gouvernementale de prévention en santé de 40 millions à 15 millions risque de fragiliser de nombreuses actions essentielles, notamment celles portées par des instances comme les Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV). Un tel désinvestissement va en l'encontre des bonnes pratiques afin d'agir collectivement pour la santé de la population du Québec.

Conclusion

En terminant, le RQDS demeure constamment en posture d'ouverture et de dialogue afin de travailler étroitement avec le gouvernement pour trouver et déployer des stratégies concrètes. Nous invitons les responsables de cette consultation ainsi que l'ensemble des ministères à interpeller, au besoin, le RQDS dans tout dossier relié au développement social afin que nous puissions, ensemble, faire progresser l'amélioration de la qualité de vie de la population, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité. Le RQDS regroupe des démarches intersectorielles régionales en développement social provenant de l'ensemble des régions administratives du Québec ce qui nous permet d'avoir à la fois une vision globale sur l'état de situation ainsi qu'un regard plus précis sur les diverses réalités vécues dans les différentes régions du Québec.